

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 176.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 17 JUIN 1830.

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours à la prix de l'abonnement par d'usage par mois, payable à la fin de chaque mois.

LOTÉRIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 10e classe
De 1830.—Devant se tirer positionnent à la Bourse, Samedi 19 Juin.

PROSPECTUS:—		
1 lot de \$10,000	\$10,000	\$10,000
1 " " 3,000	" 3,000	" 3,000
1 " " 1,800	" 1,800	" 1,800
1 " " 1,400	" 1,400	" 1,400
1 " " 1,200	" 1,200	" 1,200
1 " " 1,008	" 1,008	" 1,008
6 " " 500	" 3,000	" 3,000
6 " " 500	" 1,800	" 1,800
6 " " 500	" 1,800	" 1,800
156 " " 50	" 7,800	" 7,800
153 " " 50	" 4,680	" 4,680
624 " " 8	" 4,992	" 4,992
7800 " " 4	" 31,200	" 31,200

15,600 Lots \$73,080
15,600 Billetons blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30, 193 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billetons restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billetons blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4, l'entre eux: et le billeton qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billetons qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 5 et 2..... \$3,000
2, 1 et 3..... 1,800
3, 1 et 2..... 1,400
1, 1 et 2..... 1,200
2, 2 et 1..... 1,008

Les 6 autres billetons qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 500

Les 6 autres billetons qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 500

Les 156 billetons qui auront deux des numéros sortis, savoir: le 3e et le 4e, auront chacun droit à..... 50

Les 156 billetons qui auront deux des numéros sortis, savoir: le 1er, et le 2e, auront chacun droit à..... 50

Tous les autres billetons, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billetons, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billeton qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui l'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 118.

Prix des Billetons.
Entier \$ 4, demi 2, quart 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET—Directeur

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable JAMES PITOT.—Honoré René contre sa femme, Marie-Françoise Cheval.

Le plaignant dans cette affaire, Honoré René, h. d. e. l. marié à la défenderesse Marie-Françoise Cheval, en 1820, fut en état de mariage de corps et de divorce, sur ce qu'elle s'est mariée avec un individu nommé Louis Cheval, son mari, qui a vécu avec elle publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quel que temps avant la fin de l'année 1829.

Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, le cour, en procédure régulière pour la confirmation du dit jugement, ayant été parfaitement convaincue par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari, plaignant dans cette affaire. Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du plaignant Honoré René, et que les frais soient à la charge de la défenderesse Marie-Françoise Cheval; et, il est de plus ordonné par la cour, conformément aux dispositions de la sect. 4e. de la loi du 19 Mars 1827, la dite défenderesse ayant été convaincue d'adultère, les parties sont nécessairement séparées de corps, mais de plus divorcées par ce jugement, et ainsi placées pour jamais, par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'eût jamais existé entre elles.

Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1830.
Signé, JAMES PITOT—Juge.
Je certifie que l'extrait de ce jugement est une copie exacte du jugement rendu dans cette affaire.
THOS. S. KENNEDY.
Je fixe à vingt piastres et 18 cts. 34 le montant des frais de ce procès.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:
10 Balles Brin jaune pour moussiquaires;
4 Do. Couteil fil de coton;
4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Laines assorties;
4 Boucarts Fil à Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisnes do. do.
500 Do. Blanc do. do.
25 Tiersons Vin Blanc, Sauterne et Graves;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisnes Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'eau-de-vie;
30 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Balles Esou-de-Cologne;
12 Caisnes Serrures de 4 à 10 pouces, et autres serrures;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc. 2 mars.

MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.
Rue Damaise, No. 4, près de Marché.

JOHN LONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, ses capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicereries, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de porter, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.
11 mai—1m.

CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Étrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pitté, [à la Bourse] 19 Avril.—3fcs. 67

COUR DE DISTRICT.—Jeudi 10 Juin 1830. Thos. B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. M. K. Buchanan, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.
JNO. L. LEWIS, Greffier.
12 Juin—3

A VENDRE.—Une petite partie de BANGS, qu'on disposera à un prix modéré. On en détail à 2 et 3 escalins. S'adresser au cabinet de Mr. J. Garcia, à l'enseigne de la place d'Armes, No. 278.
12 Juin—3 JOSEPH PRATTS.

A VIS.—La société qui a existé entre les sous-signés, sous la raison de BRAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.
J. BRAUD,
D. ST. VILME.

Le sous-signé annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et St. Dominique.
12 Juin—3 D. ST. VILME.

UN Français qui a voyagé dans le Mexique, qui parle l'espagnol, et qui connaît le commerce, désirerait un emploi soit pour cette ville ou pour aller dans tout autre endroit. Il donnera de bons renseignements et des personnes qui le feront connaître et qui répondront de lui.—S'adresser à l'établissement de Mr. F. Buisson, rue Royale No. 176. 8 mai

VENTE PAR LE MARSHALL.

Vandou, 2. Parbr, Richard (bâtiment entre, contre

Harris & Wilson.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Samedi 19 Juin courant, à la Bourse Newlett, à l'heure de midi, les dits deux (ou bâteaux à vapeur) SWEAINESS, ainsi dans les affaires ci-dessus.

Cette saisie étant la seconde et dernière, le dit bâtiment sera vendu définitivement plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour cent du jour de la vente, et hypothéqué spécialement jusqu'à parfait paiement, contre l'assureur en son nom pour amender les diversités pendes pour l'assignation des cours de cet état et pour d'autres objets.
L. DAUNOY, Marshall.
5 Juin.

W. Abel contre la cap. Garrison de bateau à vapeur Tennessee.—H. Highower contre le même.

EN vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 2 juillet prochain, à midi, à la Bourse Newlett, enclosure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Tennessee, ses accessoires, agrès et appareils, saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshall.
5 Juin.

Peter Winkle vs. Olapp.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. P. Smith, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures et 1/2 après midi, un tiers de la maison et du terrain, Nos. 12 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, les quels lots sont saisis à une reate foncière appartenant audit plaignant pour une somme de \$94 50 cts. par quartier; saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshall.
11 Juin.

James Workman contre Losano de la Sota
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beaugard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures et 1/2 après midi, un tiers de la maison et du terrain, Nos. 12 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, les quels lots sont saisis à une reate foncière appartenant audit plaignant pour une somme de \$94 50 cts. par quartier; saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshall.
11 Juin.

CREME A LA GLACE.
Le sous-signé à l'honneur de prévenir le public que tous les soirs il fera vendre des GLACES sur la Place d'Armes. Les personnes qui en désireront seront satisfaites de la perfection des Glaces et de la propreté, ainsi que de la bonne intelligence de son marchand.
GABRIEL JULIEN.
8 mai—3

Le Rev. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St. Louis de cette ville, a été nommé agent des gassettes catholiques suivantes: Le Catholic Sentinel and Expansor, de Boston; le Catholic Press, de Warrford; le Metropolitan, de Baltimore et la United States Catholic Miscellany de Charleston. Il vient d'être nommé l'agent du Miscellany, et il prie ceux qui doivent à cet établissement, de régler aussitôt que possible.

L'historien, l'antiquaire et l'amateur des beaux arts, trouveront dans ces publications des morceaux dignes de leur attention. Le catholique y verra sa religion défendue avec talent, contre les sarcasmes des infidèles, et les calomnies d'autres sectes religieuses. Ceux qui désirent souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimarc, chez Mr. J. Fitzwilliams ou à la cathédrale.
13 mai—10.

LES sous-signés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négocians de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de Jean Dufour & Desbois; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.
Nlle. Orléans, le 1er Juin 1830.
JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

A VIS.—La société verbale qui existait entre Mr. Louis Chauveau et les sous-signés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau; les sous-signés sont chargés de la liquidation et déclarent que la société de J. Dufour & Cie. ne doit rien.
Nlle. Orléans, le 31 Mai 1830.
JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

A VIS.—La société qui a existé entre les sous-signés, sous la raison de BRAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.
J. BRAUD,
D. ST. VILME.

Le sous-signé annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et St. Dominique.
12 Juin—3 D. ST. VILME.

Gaces et Sorbets.
Les sous-signés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. Serreau pour que ce dernier exerce sa profession de glacier dans leur établissement, situé à l'enseigne des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les sours des CRÈMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et des colonies, SORBETS PUNCH à la romaine.
22 mai—2. MERLE & GIRODEAU.



Panacée de Swain.
Prix: 50 cts la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsideré de mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au protome et à l'antimoine, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont atteints, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes:

Dr. W. Gibbon, professeur de chirurgie à l'Université de la Pensylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmière, &c. &c.
J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swain, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi de mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.
17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

Dr. Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c.
J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swain, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.
New-York, 1er Mai 1824. VALENTIN MOTT, M. D.

Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.
Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swain sur R. C. Trégoire, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.
Philadelphie, (rue Locust) 1824. THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.
Pour mettre le public en garde contre les fausses imitations, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes ornées en long, et portant les mots: "Swain's Panacée—Phila.", fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.
Wm. SWAIN, Propriétaire. Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sous-signés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.
C. MORGAN & BROTHERS. Seuls agents autorisés pour cette ville. 5 avril—3m de la Levée, No. 24.

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les baigns de l'Hotel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des baigns est de 4 escalins.
4 mai—30f.

FROMAGE DE GOSHEN.
EN débarquement du navire TILMA, et à vendre par le sous-signé, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.
28 mai—2 Rue Royale No. 115.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles énumérés reçus par l'aj. de Bordeaux.

- 40 verres vinaigre blanc 1ère. qualité,
 - 75 caisses fruits à l'eau de vie,
 - 25 do. liqueurs espagnoles,
 - D'importations antérieures.
 - 200 bques. vin de Bordeaux,
 - 14 pipes eau de vie de Cognac,
 - 70 barils do. blanche, 5me. proveu
 - 600 caisses vin rouge et blanc,
 - 24 balles de laines assorties,
 - 10 do. brin jaune pour moussiquaires,
 - 3 do. couteil fil et coton,
 - 10 do. fil de rennes,
 - 35 balles eau de cologne,
 - 4 balles écritores en filés,
 - 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.
- 2 Juin—67

Drogues et Médecines EN Gros et en Détail.

Les sous-signés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MÉDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
F. C. BOURCIER & Cie, Rue des Theropitoulas, No. 75.
N. B.—On trouvera toujours chez eux des boites de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approprier avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai—7

MONTRE VOLÉE.
Il a été volé à bord du navire ALGIVE, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boitier, sommée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

A VENDRE.
Un TERRAIN situé en faubourg Le-cour, enclosure des rues René et Française, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long sur 24 de large; un puits de 200 pieds de profondeur; deux eaux chemisées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans sa cour un poulailler, un hangar, un fourneau et alambic, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds carrés. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Newlett, par T. Massey, enchanteur. Le dit terrain a 60 pieds de face sur 150 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

Chaussures du Nord.
Les sous-signés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.
2 Juin J. G. ARNAUX & Co.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Les Distributions JUDICIAIRES.—Benjamin Sawyer contre ses créanciers.—Attendu que Benjamin Sawyer, débiteur insolvable retenu en prison, a comparu à cette Cour par pétition, demandant le bénéfice de l'acte fait pour venir au secours des débiteurs insolubles, retenu en prison; avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités pour avoir à comparaitre pardevant ladite cour, Lundi 21 de Juin prochain, à l'effet de produire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et son classement ordonné.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite Cour, ce 29me. Mai 1830. JKO. L. LEWIS, Greffier.
31 Mai—3. 1710j

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 3 Juin 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Salomon Audler contre ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu à l'étude de J. Lewis, Eqr., notaire public le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusqu'à toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce que dessus.
Thos. S. KENNEDY Greffier.
9 Juin—67

ACADEMIE D'ESCRIME
Le Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collège militaire de St. Cyr à Versailles, à l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs. Entrée gratis.
4 Juin—6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le Sieur HALPHEN a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 Juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.
Ap 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER.
ON désirent trouver immédiatement un homme capable de faire un magasin à piler le riz. S'adresser au bureau de l'Ab. 14 mai—4